

Direction Emploi Développement des Décision n°2023-152
Compétences

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission inondations, cadre expert 3.2 à la direction Risques et Protection des Populations

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Risques et Protection des Populations, un emploi de chargé de mission inondations, cadre expert 3.2, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Piloter et animer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire aval au sein de l'unité prévention et culture du risque avec comme missions :
 - Assurer le suivi global des actions en lien avec la responsable de l'unité, et l'ensemble des chefs-fes de projets identifiés
 - Gérer le planning du PAPI et préparer les décisions de l'assemblée délibérante relative à la SLGRI notamment les délibérations du Conseil Métropolitain
 - Suivre la concertation avec les collectivités locales et les parties prenantes
 - Organiser le volet communication du PAPI en collaboration avec les directions supports
 - Assurer également le suivi des prestations d'études externes :Rédiger et/ou coordonner la rédaction du cahier des charges et la réalisation du dossier de consultation en lien avec la cellule de gestion
 - Assurer l'interface avec le prestataire
 - Élaborer et suivre les dossiers de demande de financement (Fonds Barnier et FEDER)

- Participer à la gestion des évènements courants de sécurité civile et à la gestion des crises.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission inondations, cadre expert 3.2 à la direction Risques et Protection des Populations est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24/01/2023

mis en ligne le :

27 NOV. 2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée
Le membre du bureau délégué

Aïcha BASSAL

